

RÉSUMÉ DE LA CONFORMITÉ DES MEMBRES

Types de bénévole	Équivalent dans le SISC	VAJ	CPJ	CC	Formation Étape 1
Animateur, Gestionnaire	Bénévole (en blanc)	Oui	Oui	Oui	Oui
Aide de camp, Cuistot	Aide de camp (en jaune)	Oui	Non	Oui	Non
Bénévole occasionnel	Bénévole occasionnel (en violet)	Non	Non	Devrait être sensibilisé	Non


Conformité	Temps pour se conformer
VAJ	6 mois
CPJ	3 mois
Code de comportement	Pas de temps défini (encore)
Formation Étape 1	1 an

VAJ : Vérification des antécédents judiciaires

CPJ : Certification Priorité jeunesse

CC : Code de Comportements attendus des adultes

Non-conformité dans le SISC

La non-conformité d'un membre se voit facilement grâce à son icône 

On peut faire un suivi de ses membres non conformes en allant dans :

Recherche/Adultes/Membres non conformes.

VAJ :

Membres/Vérification des échéances/Vérification d'antécédents judiciaires

CPJ :

Recherche/Adultes/N'a pas le certificat Priorité jeunesse

CC :

Recherche/Adultes/N'a pas signé le code de comportements des adultes

Étape 1 :

À venir

Pour plus d'informations sur les mesures de conformité, vous trouverez l'information dans **les politiques suivantes** :

- [Code de comportements attendus des adultes](#) (PP107-2016-10)
- [Encadrement des bénévoles occasionnels et des aides de camp](#) (PP108-2017-05)
- [Formation des adultes et compétences requises](#) (PP110-2016-10)
- [Vérification des antécédents judiciaires](#) (VAJ) (PP103-2016-10)

Voir toutes les politiques de l'ASC au :

<https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/administration/politiques/>